

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 Juillet 2016**

Convocation : le 22 Juillet 2016

Présents : Mesdames VASSEL, BERGERON, RISCH, BARBAZANGES, CORBIN, LE MOULT et  
                  PLAGNAT  
              Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, HURLIN, LADREYT, VALLON et  
                  GUERIN

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 24 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Françoise BARBAZANGES



web

- **Transports scolaires** :

A la suite de la fermeture du collège privé de Vernoux, le Plan de Transport Scolaire (PTS) a été modifié pour les communes qui étaient orientées vers ce collège privé. Certaines communes sont aujourd'hui dirigées vers le collège privé de Lamastre, d'autres, membres de Valence Romans Déplacements (VRD) vers les établissements privés de Valence telles que Champis et Alboussière.

Certains élèves de ces deux communes souhaiteraient aller « en privé » à Lamastre ce qui n'est pas conforme au PTS (elles sont orientées vers le transport urbain puisqu'elles sont membres de VRD donc vers un établissement privé de la zone de Valence). Ces élèves doivent donc dans ce cas s'acquitter d'un surticket.

Aux familles de CHAMPIS qui demandent une modification du PTS pour bénéficier de l'exonération du surticket, il est précisé :

- Que la commune n'a pas été consultée à l'occasion de la modification du PTS
- Que pour l'année scolaire 2016 / 2017, le PTS ne peut plus être modifié
- Qu'en cas de changement de PTS permettant à des élèves d'aller au collège privé de Lamastre, ce sont les autres élèves qui ne suivraient pas cette destination qui devraient s'acquitter du surticket
- Que la commune ne peut prendre à sa charge le surticket qui s'analyserait comme une aide indirecte à l'enseignement privé
- Que la réflexion sera poursuivie en lien avec la commune d'Alboussière pour la scolarité 2017 / 2018.

En l'état actuel, des informations et des éléments communiqués, l'équipe municipale de CHAMPIS ne demande pas, pour l'année scolaire 2016 /2017, la modification du PTS.

- **CCRC : rapports d'activités 2015:**

Le rapport d'activité 2015 ainsi que le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers déjà présentés aux élus de la CCRC ont été présentés à l'équipe municipale par le Maire.

Consultation de ces rapports en intégralité sur :

<http://www.rhonecrussol.fr/communaute/conseil-communautaire/rapports-d-activite.html>

ou

<http://www.champis.fr/Les-comptes-rendus-des-Conseils>

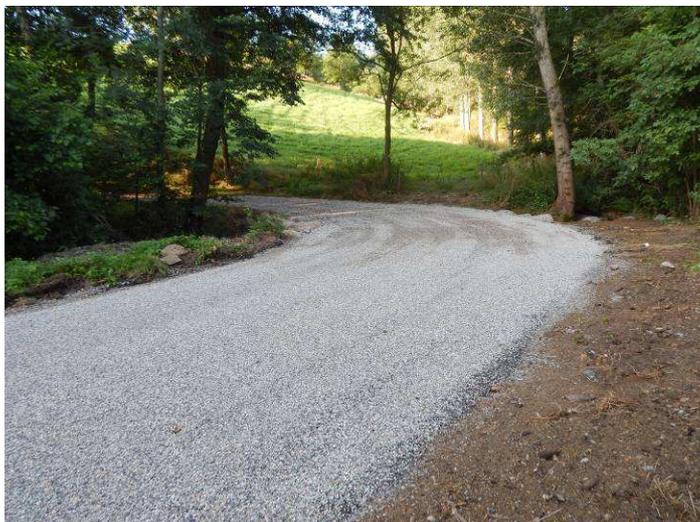
- **Travaux de voirie : programme 2016 :**

Les travaux de voirie ont été être réalisés par la CCRC en juillet en liaison avec Alain LADREYT, Adjoint en charge de la voirie communale :

- Chemin du Chapelas (Voie communale N° 25) : les accotements seront réalisés en septembre



- Chemin de Rivat (coût des travaux partagé à égalité avec Gilhoc et St Sylvestre)



- Chemin de Rodet (Voie communale N° 27)



- la Bâtie de Crussol : rue du Temple  
Un apport de terre végétale sera effectué en septembre sur les emplacements réservés au fleurissement



- La réfection de la chaussée rue de la Calade et rue du Château sera réalisée en septembre

- Aire de covoiturage du Fringuet



Reprise des travaux après la réunion de chantier du 05 septembre à 10 heures

- Place du cimetière



- **Autres travaux :**

- Sécurisation du bâtiment du Fringuet

Suite au violent coup de vent du 23 mars dernier, une partie de la toiture du bâtiment du Fringuet s'était envolée. Des travaux de sécurisation ont été réalisés par l'entreprise BATHAIL.



- Rénovation de la maison du chemin de la Croix

La commune de CHAMPIS a acquis en 2015 la maison située au 55 chemin de la Croix (à l'entrée de l'éco-lotissement).

Après rénovation, cette maison sera louée au "Collectif des Réfugiés du Plateau" pour l'accueil d'une famille.

Afin de rendre le logement économe en énergie, des travaux d'isolation sont en cours de réalisation. Les entreprises choisies : l'entreprise VAREILLE d'Alboussière pour le changement des fenêtres, l'entreprise POLLEN SCOP pour l'isolation par l'extérieur et l'entreprise VEA ELECTROMECA pour la VMC double flux à noter que les travaux de peinture seront réalisés par les bénévoles du collectif des réfugiés.



- Garnier : reconstruction du mur de la rue de l'église

Suite à l'effondrement d'une partie d'un mur de soutènement de la rue de l'église, l'entreprise BATHAIL a effectué la reprise de l'ouvrage. A noter et à souligner l'accord du propriétaire pour une reconstruction sur son terrain ce qui a permis d'élargir la chaussée.



- **Festival ZAZIMUT (CCRC) :**

Rapporteurs : Cécile VASSEL et Françoise BARBAZANGES

Un éco-festival piloté avec la chanteuse ZAZ et la CCRC se déroulera les 8 et 9 juillet 2017 au château de Crussol. Ce festival s'appuiera sur un réseau d'acteurs locaux : écoles, collèges, associations, agriculteurs, entreprises, etc, tous susceptibles de prendre part au festival en co-construisant des projets sur des thèmes qui pourraient être mis en avant lors et en amont du festival, tels que :

- o Education, jeunesse, citoyenneté
- o Construction,
- o Environnement,
- o Création artistique,
- o Alimentation, agriculture, distribution...

Pour mener à bien ce projet, les organisateurs se réuniront le mardi 20 septembre 2016 à 18 h à la CCRC. Françoise BARBAZANGES et Cécile VASSEL participeront à cette réunion.

- **Rencontre avec une consultante sur l'action culturelle :**

Dans le cadre d'une réflexion générale sur la politique culturelle et l'offre culturelle des communes de notre plateau, une rencontre d'information et d'échange proposée par Cécile VASSEL aura lieu à la mairie de Champis le lundi 26 septembre 2016 à 20 heures avec une professionnelle de l'action culturelle, Marie Dieudonné. Elle aide à construire et accompagne un projet culturel global de territoire mobilisant et impliquant ensemble ses élus, habitants, associations, professionnels (culture, éducation, santé, animation) et acteurs économiques.

Elle pourra enrichir la réflexion par l'apport d'une méthodologie dédiée, des exemples d'actions, des contacts avec des acteurs culturels ou institutionnels.

Il s'agit dans un premier temps d'initier une réflexion commune sur ces sujets qui pourra éventuellement déboucher sur quelques actions selon les besoins et les moyens identifiés sur les communes du plateau.

- **Permanences du secrétariat en Août :**

Pendant cette période, des permanences seront assurées par le Maire et les Conseillers :

▶ Lundi 8 août 2016	de 14 heures à 16 heures	Mme RISCH
▶ Mardi 9 août 2016	de 9 heures à 12 heures	Mme LE MOULT
▶ Jeudi 11 août 2016	de 9 heures à 12 heures	M DUPIN
▶ Vendredi 12 août 2016	de 14 heures à 16 heures	Mme RISCH
▶ Mardi 16 août 2016	de 9 heures à 12 heures	M LADREYT
▶ Jeudi 18 août 2016	de 9 heures à 12 heures	M DEJOURS
▶ Vendredi 19 août 2016	de 14 heures à 16 heures	M DEJOURS
▶ Lundi 22 août 2016	de 14 heures à 16 heures	M DEJOURS
▶ Mardi 23 août 2016	de 9 heures à 12 heures	M LADREYT
▶ Jeudi 25 août 2016	de 9 heures à 12 heures	Mme BARBAZANGES
▶ Vendredi 26 août 2016	de 14 heures à 16 heures	M DUPIN

- en cas d'urgence vous pouvez contacter :

Gilbert DEJOURS	Maire	06 43 04 70 78
Denis DUPIN	Premier Adjoint	06 58 26 17 64
Alain LADREYT	Deuxième Adjoint	06 32 06 59 84
Françoise BARBAZANGES	Troisième Adjointe	06 48 71 40 45
Catherine RISCH	Quatrième Adjointe	06 72 63 65 33

- **Maison d'Assistants Maternelles :**

Actuellement, les horaires d'ouverture de la MAM semblent ne répondre que partiellement aux besoins des familles. A l'occasion de l'agrandissement des locaux et au recrutement d'une troisième assistante maternelle, il est convenu d'organiser une rencontre pour réfléchir à la mise en place d'horaires élargis.

- **Permis de construire des ERP (Etablissements Recevant du Public) :**

La législation actuelle renforce la réglementation des ERP.  
Tous les travaux de création, d'aménagement ou de modification d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) doivent faire l'objet d'une autorisation au titre de l'article L 111-8-1 du code de la construction et de l'habitation.  
Cette autorisation ne peut être délivrée que si les travaux sont conformes aux règles d'accessibilité aux handicapés (articles L 111-7) et aux règles de sécurité.(articles L111-23-1 et 2)

Actuellement 3 permis de construire d'ERP sont en cours de traitement par les services.

- **Modification simplifiée du PLU n° 2 : consultation du public :**

Le dossier sera mis à disposition du public à la mairie du 01 Août 2016 au 20 Septembre 2016 inclus:

- le lundi de 14 heures à 16 heures
- le mardi de 9 heures à 12 heures
- le jeudi de 9 heures à 12 heures
- le vendredi de 14 heures à 16 heures.

L'avis d'information a été diffusé par voie de presse le 25 juillet 2016.

A noter l'avis favorable du SCOT en date du 15 juillet 2016.

- **CCI Ardèche : appel à projet FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce :**

L'Etat a lancé en juin 2016 l'appel à projet national 2016 du FISAC pour des opérations individuelles en milieu rural. Cet appel à projet cible les investissements des collectivités dans les commerces et peut apporter des aides financières pouvant représenter 50 % du coût du projet.

La commune de Champis souhaite créer une maison de pays au Fringuet qui proposerait la vente de produits locaux (circuits courts). Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de répondre à l'appel à projet et de solliciter la CCI pour l'étude de viabilité économique exigée par les subventionneurs.

- **Plan d'entretien et maintenance des lignes électriques de 20 000 volts :**

ERDF-GRDF  
DRÔME – ARDECHE

ERDF devient  
**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Commune de Champis

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et maintenance des lignes électriques 20000 volts, vont débuter sur le territoire de la commune à compter du : 27/07/2016.

Ces travaux ont été confiés par ERDF, à l'entreprise : **G.R.D.E. – 38760 VARCES**  
habilité à réaliser l'élagage  
à proximité des lignes électriques.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 30 septembre 2016 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 00 h 00

Le Secrétaire de Séance  
Mme BARBAZANGES Françoise

---

Les Membres du Conseil Municipal